

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 8 septembre 2014 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Est absent : Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay, conseiller au siège #5

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Participation au colloque de zone de l'ADMQ
 - 6.2. Demande de soumissions pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées
 - 6.3. Démission du conseiller au siège #5, Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay (vacance au poste)
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Approvisionnement en propane pour le chauffage du garage municipal
 - 8.2. PAARRM – Amélioration du 4^e Rang Est et de la route Lepage
 - 8.3. Ville de Métis-sur-Mer – Disposition d'un camion de déneigement (boîte à sel)
 - 8.4. Saint-Damase – Entente de partage des droits perçus aux exploitants de carrières et de sablières
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Suivi de la demande d'aide financière pour le prolongement des services dans le secteur sud de la route 132 (Programme PRIMEAU)
 - 9.2. Utilisation du LET de Matane par la MRC de la Haute-Gaspésie
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Attribution du prix relatif à l'entretien des jardinières
 - 10.2. Rappel – Rencontre avec la conseillère en développement rural de la MRC
 - 10.3. Rappel – Soirée d'information de la FQM – Les règlements discrétionnaires, les DM et le CCU
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Entretien du plancher au centre communautaire
 - 11.2. Acquisition d'un réfrigérateur avec congélateur pour le centre communautaire
 - 11.3. Rappel – Participation à la 2^e rencontre de la Table de concertation en loisir rural
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. CJE de Matane – Place aux jeunes – Séjour exploratoire
 - 13.2. Orléans Express – Audiences publiques de la Commission des Transports du Québec à Rimouski
 - 13.3. CJE de Matane – Remerciement dans le cadre du projet « Boulot citoyen »
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2014-147 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 8 septembre 2014 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2014-148 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2014

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 août dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'approuver le procès-verbal du 4 août 2014 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2014-149 APPROBATION DES COMPTES AU 31 AOÛT 2014

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'août 2014;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 août 2014 :

Liste des comptes à payer	61 754,43	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés + Chèques #5996 & #5997)	22 149,67	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3810 au #3832)	14 985,55	\$
Total des comptes au 31 août 2014	98 889,65	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

6.1 Participation au colloque de zone de l'ADMQ

2014-150 PARTICIPATION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser l'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, au colloque de zone de l'Association des directeurs

municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu à Sainte-Paule le 17 septembre prochain au coût de 75 \$ plus les taxes.

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2 Demande de soumissions pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées

La conseillère au siège #4, Madame Véronique Lamarre, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

2014-151 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE L'ACCÈS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de demander des soumissions pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées pour la saison hivernale 2014-2015 aux entreprises locales suivantes :

- Les Entreprises D'Auteuil & fils inc.;
- Entreprises Gilles Fournier enr.;
- Entreprise Daniel Duchaine.

Le devis tel que préparé et remis par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est accepté. Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 30 septembre 2014 à 11h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3 Démission du conseiller au siège #5, Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay (vacance au poste)

Conformément à l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le directeur général dépose la lettre de démission de Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay, conseiller au siège #5. Cette démission est effective le 8 septembre 2014. La vacance au siège #2 est constatée à la présente séance. La vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale doit être comblée par une élection partielle selon l'article 335 de la LERM.

Une carte de remerciement signée par les élus sera adressée à Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay.

8.1 Approvisionnement en propane pour le chauffage du garage municipal

2014-152 APPROVISIONNEMENT EN PROPANE POUR LE CHAUFFAGE DU GARAGE MUNICIPAL

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'approvisionnement en propane à « Sonic Propane » et à « Supérieur Propane » pour la prochaine année en vertu de la résolution #2014-135;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes :

- « Supérieur Propane » au prix fixe livré de 0,5178 \$ le litre (excluant les redevances au Fonds vert);
- « Sonic Propane » nous mentionne qu'il ne soumissionnera pas pour une période inférieure à 3 ans;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de retenir la soumission de « Supérieur Propane » au prix fixe de 0,5178 \$ le litre livré plus les taxes applicables pour l'approvisionnement en propane. Ce prix est valide jusqu'au 30 septembre 2015. Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, ou la directrice générale adjointe, Madame Huguette Marcoux, sont autorisés à signer le contrat de vente de propane à prix fixe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 PAARRM – Amélioration du 4^e Rang Est et de la route Lepage

2014-153 TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU 4^E RANG EST ET DE LA ROUTE LEPAGE

Considérant que le député de notre circonscription, Monsieur Pascal Bérubé, confirme dans une lettre datée du 22 août 2014 qu'une somme de 30 000 \$ sera versée à la municipalité pour l'amélioration du 4^e Rang Est et de la route Lepage dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)*;

Considérant les dépenses prévues au programme triennal des immobilisations pour la réfection de chemins de gravier;

Considérant les sommes disponibles au *Fonds pour l'entretien des voies publiques municipales*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, à effectuer les dépenses et les travaux suivants relatifs au rechargement des accotements du 4^e Rang Est et du rechargement de la route Lepage :

- Fourniture et mise en place de résidus de pavage du MTQ (déjà réalisé en vertu de la résolution #2014-139);
- Fourniture et mise en place de matériaux granulaires;
- Compactage des résidus de planage et des matériaux granulaires.

Pour ce faire, il est autorisé à mandater tous entrepreneurs locaux et/ou régionaux requis à la fourniture, au transport, à la mise en place et à la compaction de matériaux granulaires. Du gravier naturel provenant du banc de gravier de la Ferme Annick sera utilisé pour le rechargement de la route Lepage. Le coût de l'ensemble de ces travaux ne devra pas excéder 37 500 \$. Ces travaux d'investissement seront financés à même le *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* et le solde à même le *Fonds pour l'entretien des voies publiques municipales*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3 Ville de Métis-sur-Mer – Disposition d'un camion de déneigement (boîte à sel)

2014-154 OFFRE D'ACHAT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT USAGÉ

Considérant que le maire de la Ville de Métis-sur-Mer avait approché le maire de notre municipalité afin d'offrir une boîte à sel usagée;

Considérant que la Ville de Métis-sur-Mer désire se départir d'un camion de déneigement usagé de marque International, modèle Paystar 5000, année 1995 et qu'une annonce a été placée sur le site Internet Kijiji;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables possède un modèle identique à ce dernier de l'année 1987;

Considérant que la boîte à sel de notre camion doit être remplacée et que certaines pièces du camion à acquérir pourraient être utilisées pour nos besoins de réparation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'offrir un montant de 15 550\$ taxes incluses à la Ville de Métis-sur-Mer pour l'acquisition du camion de déneigement de marque International, modèle Paystar 5000, année 1995 avec l'équipement (boîte à sel, les grattes, le peigne, etc.).

Si l'offre d'achat est acceptée par la Ville de Métis-sur-Mer, le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe est autorisé à effectuer le paiement requis à la Ville de Métis-sur-Mer.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables tous les documents requis afin de procéder à la transaction auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Le financement de cette dépense s'effectuera à même le Fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4 Saint-Damase – Entente de partage des droits perçus aux exploitants de carrières et de sablières

Pour faire suite à la résolution #2014-137, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la résolution #206-14 de la Municipalité de Saint-Damase retirant la demande de partage des redevances pour les carrières et les sablières avec la Municipalité de Baie-des-Sables.

9.1 Suivi de la demande d'aide financière pour le prolongement des services dans le secteur sud de la route 132 (Programme PRIMEAU)

Dans une lettre datée du 5 août 2014, le *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)* informe la municipalité que sa demande d'aide financière pour le prolongement des services sur la route 132 Sud n'a pas été retenue dans le cadre du programme PRIMEAU.

9.2 Utilisation du LET de Matane par la MRC de la Haute-Gaspésie

2014-155 DISPENSE ACCORDÉE À LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE À L'ARTICLE 17 DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES

Considérant que la Ville de Matane a accepté, par voie de la résolution 2014-378, de recevoir au lieu d'enfouissement technique (LET), à compter de janvier 2015, les matières résiduelles provenant de la MRC de la Haute-Gaspésie, le tout conditionnellement à l'acceptation, par le MDDELCC, de la modification du décret n° 1112-2004;

Considérant que l'article 17 de l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides liant les municipalités de la Matanie parties à l'Entente stipule que :

« Toute municipalité locale peut adhérer par résolution à la présente entente après son entrée en vigueur aux conditions déterminées par la Ville de Matane. Une condition nécessaire de l'adhésion d'une autre partie est qu'elle paie à l'acquit de la Ville une somme forfaitaire correspondant à l'addition de toutes les contributions aux dépenses d'immobilisations que telle partie aurait supportées suivant le pourcentage qui lui aurait été applicable si elle avait été partie à la présente entente dès son entrée en vigueur, déduction faite de la dépréciation appropriée, telle que fixée par le Conseil de la ville de Matane. »

Considérant que l'article 17 vise des municipalités locales et non une MRC »;

Considérant que l'application de l'article 17 a été prévue, au moment de sa rédaction, pour un horizon de temps restreint afin de permettre à toutes les municipalités de la Matanie de se joindre à l'Entente dès la fin de leurs contrats d'élimination respectifs et de façon équitable envers les autres municipalités;

Considérant que les dispositions qui lieront la Ville de Matane à la MRC de la Haute-Gaspésie en matière de réception des matières résiduelles au LET de Matane feront l'objet d'une entente distincte;

Considérant que, nonobstant le considérant précédant, si l'article 17 était mis en application en janvier 2015, cela représenterait un coût prohibitif pour la MRC de la Haute-Gaspésie qui l'empêcherait de contracter une entente avec la Ville de Matane;

Considérant que les municipalités de la MRC de la Matanie, étant parties à l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides, bénéficieront d'une baisse significative de leur quote-part dès la première année de l'entente avec la MRC de la Haute-Gaspésie, le cas échéant;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu que la municipalité de Baie-des-Sables accepte de dispenser la MRC de la Haute-Gaspésie de l'application de l'article 17 de l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides;

Que, en contrepartie, la MRC de la Haute-Gaspésie s'engage à respecter l'article 4 de l'Entente, qui sera reflétée dans l'entente qui liera la Haute-Gaspésie à la Ville de Matane, de même qu'à contribuer à l'ouverture des prochaines cellules et au fonds de fermeture du LET.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Attribution du prix relatif à l'entretien des jardinières

La décision sera prise à la prochaine séance. Les élus sont invités à soumettre leur vote au bureau municipal d'ici la fin de la présente semaine.

10.2 Rappel – Rencontre avec la conseillère en développement rural de la MRC

Les élus sont invités à participer à la première rencontre avec la nouvelle conseillère en développement rural de la MRC, Madame Vanessa Caron, le lundi 29 septembre 2014 à 19h00.

10.3 Rappel – Soirée d'information de la FQM – Les règlements discrétionnaires, les DM et le CCU

Un rappel est effectué aux élus concernés pour la conférence sur les règlements à caractère discrétionnaire offert par la FQM qui aura lieu à Matane le jeudi 11 septembre 2014 à partir de 19h00 (résolution #2014-142).

11.1 Entretien du plancher au centre communautaire

2014-156 ENTRETIEN DU PLANCHER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que des soumissions ont été demandées dans le passé pour le décapage et le cirage du plancher de la salle du centre communautaire (incluant les toilettes);

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accepter la soumission de « Les Ateliers Léopold-Desrosiers » en date du 7 août 2014 pour les travaux mentionnés précédemment au montant de 895 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Acquisition d'un réfrigérateur avec congélateur pour le centre communautaire

2014-157 ACQUISITION D'UN RÉFRIGÉRATEUR AVEC CONGÉLATEUR POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant qu'un réfrigérateur au centre communautaire ne fonctionne plus;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'autoriser l'achat d'un réfrigérateur avec congélateur neuf pour le centre communautaire au montant maximal de 750 \$ avant les taxes à même le budget de fonctionnement. L'achat s'effectuera dans un détaillant local, soit chez Ameublement Desjardins ou Accent meubles de Matane.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3 Rappel – Participation à la 2^e rencontre de la Table de concertation en loisir rural

Monsieur Dany Fortin est invité à participer à la 2^e rencontre de la Table de concertation en loisir rural qui aura lieu à Saint-Léandre le jeudi 25 septembre 2014 à 17h30. Monsieur le maire participera également à cette rencontre.

12. Suivi de la dernière période de questions

- Stationnement des véhicules récréatifs en face de l'église.

13. Divers

13.1 CJE de Matane – Place aux jeunes – Séjour exploratoire

2018-158 FRAIS DE TRANSPORT POUR LE SÉJOUR EXPLORATOIRE ORGANISÉ PAR LE CJE DE LA RÉGION DE MATANE

Considérant que le Carrefour Jeunesse Emploi de la région de Matane organise un séjour exploratoire le samedi 18 octobre 2014 à Baie-des-Sables;

Considérant que l'objectif est de sensibiliser les nouveaux arrivants à ce que peuvent offrir les municipalités rurales, tant comme communautés d'accueil que comme endroits à découvrir et à redécouvrir;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser une dépense de 200 \$ pour la location d'un minibus qui servira à faire visiter le territoire de Baie-des-Sables aux participants du séjour exploratoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2 Orléans Express – Audiences publiques de la Commission des Transports du Québec à Rimouski

Monsieur le maire informe les gens qu'il a participé aux audiences publiques de la Commission des Transports du Québec relatives aux coupures de services de transport interurbain par autobus d'Orléans Express. Ces audiences ont eu lieu à Rimouski le 28 août dernier.

13.3 CJE de Matane – Remerciement dans le cadre du projet « Boulot citoyen »

Une lettre de remerciement a été envoyée à Carrefour Jeunesse Emploi de la région de Matane dans le cadre du projet « Boulot citoyen » qui s'est déroulé cet été.

14. Période de questions du public

Le conseiller, Monsieur Dany Fortin, quitte son siège à 21h30.

Le point suivant a été soulevé :

- Travaux de rénovations du centre communautaire;
- Utilisation du centre communautaire par le terrain de jeux;
- Stationnement des véhicules récréatifs en face de l'église;
- Travaux d'entretien et d'amélioration sur le réseau routier municipal.

15. Levée de l'assemblée

2014-159 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 22h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire